

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	4
État consolidé du résultat étendu	5
État consolidé des variations de l'avoir des membres	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	
1. Informations d'entreprise	8
2. Méthode de présentation	8
3. Prêts aux membres	10
4. Dépôts des membres	20
5. Parts sociales	22
6. Gestion du capital	23
7. Encaisse et fonds en dépôt	24
8. Marge financière et intérêts	24
9. Placements	25
10. Emprunts de titrisation	29
11. Risque de change	30
12. Engagements	30
13. Impôts sur le revenu	31
14. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	32
15. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives	34
16. Participation dans une entreprise associée	36
17. Opérations entre apparentés	37
18. Dépenses de personnel	38
19. Autres revenus	38
20. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur	38
21. Événement postérieur à la date de clôture	38

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales (« la Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2024, et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Caisse au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

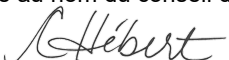
Winnipeg (Manitoba)
Le 13 décembre 2024

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 7)	331 156 589	73 119 512
Autres actifs	7 137 541	7 903 781
Recouvrement des impôts sur le revenu	2 493 514	-
Placements (note 9)	43 621 208	250 634 836
Prêts aux membres (note 3)	1 662 157 192	1 678 677 690
Participation dans une entreprise associée (note 16)	3 902 689	5 013 944
Instruments financiers dérivés (note 8)	-	3 001 427
Immobilisations corporelles (note 14)	13 244 139	13 657 021
Actifs incorporels (note 14)	3 362 170	3 820 642
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 15)	190 918	327 685
	2 067 265 960	2 036 156 538
Passif et avoir des membres		
Autres passifs	13 836 847	8 361 727
Emprunts de titrisation (note 10)	96 449 930	92 787 212
Impôts sur le revenu	-	265 337
Passif d'impôts différés (note 13)	978 705	1 006 670
Instruments financiers dérivés (note 8)	107 560	-
Dépôts des membres (note 4)	1 818 599 002	1 796 380 315
Obligations locatives (note 15)	214 599	359 694
Parts sociales (note 5)	1 330 302	1 344 587
	1 931 516 945	1 900 505 542
Engagements (note 12)		
Avoir des membres (note 6)		
Parts sociales (note 5)	7 763 834	8 083 459
Bénéfices non répartis	127 985 181	127 567 537
	135 749 015	135 650 996
	2 067 265 960	2 036 156 538

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 Administratrice

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	69 240 417	60 941 535
Revenus de placements	17 282 928	19 732 115
	86 523 345	80 673 650
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	58 251 190	46 399 016
Intérêts sur emprunts	2 996 243	2 488 474
	61 247 433	48 887 490
Marge financière	25 275 912	31 786 160
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 18)	17 943 436	17 295 528
Administration	7 437 392	5 993 551
Locaux, mobilier et équipement	2 918 626	2 836 968
Sécurité des membres	1 750 169	1 700 760
Organisation	885 028	618 254
Dépenses d'exploitation brutes	30 934 651	28 445 061
Moins autres revenus (note 19)	6 980 903	7 212 992
Dépenses d'exploitation nettes	23 953 748	21 232 069
Résultat net avant provision pour prêts douteux	1 322 164	10 554 091
Provision pour prêts douteux	300 000	300 000
Résultat net avant impôts et autres items	1 022 164	10 254 091
Autres items		
Quote-part de perte dans l'entreprise associée (note 16)	190 255	222 328
Dépréciation sur participation dans une entreprise associée (note 16)	120 000	180 000
Résultat net avant impôts	711 909	9 851 763
Provision pour impôts sur le revenu (note 13)	294 265	2 604 924
Total du résultat étendu pour l'exercice	417 644	7 246 839

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$
Soldes au 30 septembre 2022	8 283 787	120 320 698	128 604 485
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	7 246 839	7 246 839
Rachat net des parts sociales	(219 111)	-	(219 111)
Transfert des éléments de passif	18 783	-	18 783
Soldes au 30 septembre 2023	8 083 459	127 567 537	135 650 996
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	417 644	417 644
Rachat net des parts sociales	(333 910)	-	(333 910)
Transfert des éléments de passif	14 285	-	14 285
Soldes au 30 septembre 2024	7 763 834	127 985 181	135 749 015

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat étendu pour l'exercice	417 644	7 246 839
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(86 523 345)	(80 673 650)
Charge d'intérêts	61 258 444	48 903 834
Amortissement	1 314 451	1 306 331
Provision pour impôts différés	(27 965)	(239 114)
Gain sur vente d'immobilisation	-	(11 250)
Provision pour prêts douteux	167 273	46 718
Quote-part de perte dans l'entreprise associée	190 255	222 328
Dépréciation sur participation dans une entreprise associée	120 000	180 000
Perte (gain) non réalisée sur instruments financiers dérivés	3 108 987	(1 983 043)
Variation nette des autres actifs	766 240	231 231
Variation nette du recouvrement des impôts	283 159	3 021 298
Variation nette des autres passifs	5 475 120	(1 764 797)
Variation des activités des membres, nette		
Variation des prêts aux membres, déduction faite des remboursements	16 757 383	(41 658 763)
Variation des dépôts des membres, déduction faite des retraits	16 324 088	34 845 307
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	68 836 261	60 075 084
Intérêts reçus au titre des placements	19 909 669	17 813 216
Intérêts payés sur les obligations locatives	(11 011)	(16 344)
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(55 352 834)	(39 746 368)
Impôts sur le revenu payés	(3 042 010)	(3 360 103)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	49 971 809	4 438 754
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats de placements	(19 004 000)	(227 272 945)
Disposition de placements	223 390 887	240 545 732
Achats d'immobilisations corporelles	(306 333)	(364 002)
Produit de la vente d'immobilisation	-	11 250
Remboursement du capital sur investissement dans une entreprise associée	801 000	2 937 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	204 881 554	15 857 035
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation des emprunts de titrisation	20 870 533	12 654 037
Remboursement des emprunts de titrisation	(17 207 814)	(12 173 601)
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(333 910)	(219 111)
Principal payé sur les obligations locatives	(145 095)	(139 762)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 183 714	121 563
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	258 037 077	20 417 352
Encaisse et fonds en dépôt, au début de l'exercice	73 119 512	52 702 160
Encaisse et fonds en dépôt, à la fin de l'exercice	331 156 589	73 119 512

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

1. Informations d'entreprise

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte dix-neuf centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social est situé au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 12 décembre 2024.

2. Méthode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Périmètre du groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et Caisse Holdco Ltd.

Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifié à l'exception des actifs financiers classés comme juste valeur par le biais du résultat et les instruments dérivés évalués à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction établisse certaines estimations comptables critiques. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines faisant appel à des jugements critiques et à des estimations lors de l'application de méthodes comptables et présentant le risque le plus important d'apporter un ajustement significatif à la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés ou aux montants des actifs ou des passifs présentés dans les états financiers consolidés du prochain exercice sont les suivants :

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

2. Méthode de présentation (suivi)

Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

Provision pour pertes de crédit

L'estimation des pertes de crédit attendues («PCA») continue d'être une estimation actualisée pondérée selon les probabilités qui tient compte de certains facteurs macroéconomiques distincts qui sont raisonnablement estimés en fonction des conditions économiques actuelles. Il y a un élément de jugement important pour concevoir et peser les scénarios macroéconomiques, prévoir les variables macroéconomiques et évaluer une augmentation significative du risque de crédit.

La direction de la Caisse a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer les pertes de crédit attendues finales, y compris les ajustements pour tenir compte des conditions économiques actuelles telles que l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les pressions récessives. Ces considérations touchent particulièrement les secteurs vulnérables, de même que les répercussions continues des programmes de soutien dirigés par le gouvernement, comme les reports de paiement et les initiatives d'atténuation des risques, qui continuent d'influer sur l'environnement du crédit et les cotes de risque (note 3).

Utilisation des informations prospectives

L'impact des perspectives économiques se reflète dans les variables macroéconomiques utilisées pour estimer les provisions pour pertes sur créances des étapes 1 et 2. L'estimation de ces informations comporte un degré plus élevé d'incertitude. S'il y a un changement dans cette estimation, cela peut avoir un impact significatif sur l'estimation des provisions pour les étapes 1 et 2.

Prêts CUEC

L'analyse afin de déterminer si les créances de prêt dues par des emprunteurs éligibles en vertu du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) répondent aux critères de décomptabilisation des actifs financiers de la norme IFRS 9 (note 3).

Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation par la Caisse de l'augmentation significative du risque de crédit («ASRC») est basée sur les seuils de probabilité de défaut («PD») et la cote du risque de crédit.

- Le classement des actifs financiers, qui inclut l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et l'évaluation des conditions contractuelles à savoir si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et en des versements d'intérêts sur le principal restant dû (note 3); et
- La Caisse détermine la juste valeur de certains instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation. Les hypothèses retenues ont une incidence considérable sur ces techniques, notamment les taux d'actualisation et les estimations des flux de trésorerie futurs (notes 3, 4 et 9).

De plus, lors de la préparation des états financiers consolidés, les notes annexes ont été ordonnées de manière à ce que les informations les plus pertinentes soient présentées précédemment dans les notes et que les informations que la direction a jugées non significatives soient exclues des notes annexes. La détermination de la pertinence et de l'importance des informations à fournir impliquait un jugement important.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres

Les prêts aux membres et la provision pour prêts douteux détenus par la Caisse s'établissent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	21 602 689	24 079 687
Hypothèques	910 787 271	904 687 389
Marges de crédit	25 347 652	27 677 823
Commerciaux		
Prêts à terme	52 772 859	59 332 185
Hypothèques	432 771 889	437 947 284
Marges de crédit	21 283 605	23 948 905
Agricoles		
Prêts à terme	6 473 218	8 496 466
Hypothèques	179 761 280	184 131 532
Marges de crédit	9 867 017	7 123 591
	1 660 667 480	1 677 424 862
Intérêts courus à recevoir	5 981 592	5 577 434
Prêts totaux	1 666 649 072	1 683 002 296
Provision pour prêts douteux	(4 491 880)	(4 324 606)
Prêts nets aux membres	1 662 157 192	1 678 677 690

Modalités et conditions

Les prêts aux membres portent un taux d'intérêt variable ou fixe.

Les prêts et les marges de crédit aux consommateurs sont des prêts qui ne sont pas garantis par des biens immobiliers et qui, à ce titre, ont diverses conditions de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des charges sur des équipements ou des biens spécifiques, des investissements et des garanties personnelles.

Les prêts hypothécaires aux consommateurs sont des prêts garantis par des biens résidentiels et sont généralement remboursables mensuellement, soit en un versement combiné de principal et des intérêts, soit uniquement des intérêts.

Les prêts commerciaux se composent de prêts à terme, de marges de crédit d'exploitation et d'hypothèques, de partenariats et de sociétés, assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des investissements et sont assortis de garanties personnelles.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Les prêts agricoles comprennent les prêts à terme, les marges de crédit d'exploitation et les prêts hypothécaires consentis à des particuliers, des sociétés de personnes et des sociétés à des fins agricoles. Ils sont assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des cessions de cultures et de bétail, des investissements et des garanties personnelles.

Le solde des prêts aux membres comprend 8 249 dollars US (8 733 dollars US au 30 septembre 2023).

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise initialement les prêts aux membres à la date à laquelle ils ont été créés. Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des frais d'établissement, et des coûts de transaction encourus.

Classement et évaluation ultérieure

Les prêts aux membres sont classés et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent les critères du paiement de principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les prêts aux membres sont ensuite réduits d'une provision pour pertes sur prêts.

Décomptabilisation et modifications du contrat

La Caisse décomptabilise les prêts aux membres lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des prêts aux membres expirent ou lorsque la Caisse transfère les prêts aux membres.

Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable à la date de décomptabilisation et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat net.

Si les conditions d'un prêt sont modifiées, la Caisse détermine si les flux de trésorerie du prêt modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt initial du membre sont réputés avoir expirés, ils sont décomptabilisés et un nouveau prêt du membre est comptabilisé à la juste valeur.

Si les conditions d'un prêt de membre sont modifiées, mais pas de manière substantielle, le prêt du membre n'est pas décomptabilisé. Si le prêt du membre n'est pas décomptabilisé, la Caisse recalcule la valeur comptable brute du prêt du membre en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif initial et comptabilise l'ajustement qui en résulte sur la valeur comptable brute en tant que gain ou perte de modification au résultat net et présentés en tant que revenus d'intérêts. Si une telle modification est effectuée en raison de difficultés financières de l'emprunteur, le gain ou la perte est présenté ainsi que la provision pour pertes sur créances des membres.

La Caisse a accepté d'administrer le CUEC au nom du gouvernement du Canada. La Caisse accordera des prêts aux entreprises éligibles au CUEC (« emprunteur éligible »). La Caisse s'assurera que le demandeur est éligible à un soutien en vertu du CUEC et agit selon sa norme de diligence habituelle, comme requis pour des transactions similaires. En échange de ces services, le gouvernement du Canada paiera à l'institution financière des frais administratifs.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Aux vues des termes de l'entente, il est déterminé que la Caisse respecte les critères de décomptabilisation pour les prêts consentis à l'emprunteur; par conséquent, les prêts administrés dans le cadre du programme CUEC ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

Dans le cadre du programme de report de prêt, les conditions de la modification sont évaluées pour déterminer si les flux de trésorerie du prêt au membre modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont considérés avoir expirés et sont décomptabilisés et un nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles, et provient principalement des prêts aux membres de la Caisse.

Gestion de risque de crédit

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque;
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global;
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement;
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts;
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt;

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

- Maintenir la liste de surveillance de la Caisse pour les prêts dont le risque de crédit a augmenté depuis l'origine grâce à des techniques de suivi et d'atténuation des risques appropriées;
- Élaborer et maintenir la classification interne du risque de crédit de la Caisse; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Montants découlant de la PCA

La Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit sur les prêts aux membres en fonction du modèle de la PCA. La Caisse calcule sa provision pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de la PCA en trois étapes comme suit :

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Définition	De la comptabilisation initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif connaît une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa comptabilisation initiale.	À la suite d'une ASRC par rapport à la comptabilisation initiale de l'actif financier.	Lorsqu'un actif financier est considéré comme défaillant (c'est-à-dire lorsqu'un défaut de crédit s'est produit (prêt en souffrance)).
Critères de mouvement	<p>À leur création, tous les prêts aux membres sont classés dans l'étape 1.</p> <p>Un prêt commercial ou agricole ayant subi une ASRC ou un défaut peut revenir à l'étape 1 si l'augmentation du risque de crédit et/ou le défaut de paiement sont résolus et le mouvement dans le classement du risque de crédit est approuvé par les gestionnaires de crédit.</p> <p>Pour les prêts personnels, la migration de retour à l'étape 1 peut avoir lieu sur approbation des agents de crédit si tous les signes de détérioration antérieure du crédit sont corrigés et si le membre dispose de 6 mois de paiements de capital et d'intérêts effectués sans défaut de paiement.</p>	<p>La Caisse détermine qu'une ASRC a eu lieu lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> le prêt est placé sur la liste de surveillance de la Caisse; ou un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de 30 jours. <p>De plus, la Caisse incorpore des informations prospectives dans son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale.</p>	<p>Le prêt d'un membre est défaillant en matière de crédit lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt du membre se sont produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> une rupture de contrat telle qu'un défaut ou un défaut de paiement des intérêts ou du principal; difficulté financière importante de l'emprunteur; la restructuration d'un prêt par la Caisse à des conditions que la Caisse ne considérerait pas autrement; le paiement d'un prêt est en retard de 90 jours ou plus; ou il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite ou dans une autre réorganisation financière. <p>Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme ayant une dépréciation de crédit sauf s'il est prouvé que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels s'est considérablement réduit et qu'il n'existe aucun autre indicateur de dépréciation.</p>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêt aux membres (suivi)

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Méthodologie PCA	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des prêts aux membres, résultant de défaillances survenues au cours des 12 prochains mois (perte de crédit attendue sur 12 mois).	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie des prêts aux membres du fait d'événements de défaut survenant pendant la durée de vie de l'instrument (perte de crédit attendue à vie).	
Évaluation collective ou individuelle	Évaluation collective des prêts accordés aux membres, regroupés sur la base de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. Les regroupements sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent homogènes de manière appropriée.		Chaque prêt de membre défaillant est évalué individuellement.
Application de la méthodologie PCA	<p>Les PCA d'un groupe de prêts à des membres sont mesurées sur la base d'une méthode du taux de perte de crédit. La Caisse élabore les taux de perte de crédit aux membres de la première étape et les taux de perte de crédit des membres de la deuxième étape, en fonction des antécédents de défaut et de perte de ces types de prêts, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions. Les taux de perte de crédit sont également appliqués à l'estimation du prélèvement sur les engagements de crédit non utilisés (prêts non avancés, marges de crédit non utilisées, lettres de crédit).</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 1 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation dans les 12 mois suivant la date de reportage est basée sur les informations d'utilisation historiques.</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 2 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation sur la durée de l'engagement de prêt est également basée sur les informations d'utilisation historiques.</p>		La probabilité de défaut des prêts consentis aux membres en défaut est de 100 %; par conséquent, l'estimation clé concerne le montant de la défaillance. La PCA avec prêt douteux est évaluée selon la meilleure estimation de la Caisse en ce qui concerne la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt.
Principales informations prospectives	Taux de chômage locaux, perspectives économiques locales, environnement du crédit et autres variables économiques pertinentes ayant une incidence sur les sous-ensembles des membres de la Caisse.		

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Analyse de la qualité de crédit

Les tableaux suivants présentent des informations sur la qualité du crédit des prêts aux membres en fonction de la cote de risque du crédit de la Caisse. Les prêts consommateurs, commerciaux et agricoles ne sont pas notés. Par conséquent, les informations ont été présentées en fonction de leur niveau de défaut. Sauf indication contraire, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables brutes.

	2024			2023	
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts consommateurs					
Courant	948 336 106	-	-	948 336 106	946 818 225
Retards > 30 jours	-	5 048 690	-	5 048 690	6 562 790
Retards > 90 jours	-	-	6 116 212	6 116 212	4 755 982
	948 336 106	5 048 690	6 116 212	959 501 008	958 136 997
Provision pour prêts douteux	(706 692)	(10 792)	(626 348)	(1 343 832)	(1 459 304)
Valeur comptable	947 629 414	5 037 898	5 489 864	958 157 176	956 677 693
Prêts commerciaux et agricoles					
Courant	702 807 223	-	-	702 807 223	724 703 351
Retards > 30 jours	-	4 036 246	-	4 036 246	1 686 450
Retards > 90 jours	-	-	12 221 176	12 221 176	10 514 296
	702 807 223	4 036 246	12 221 176	719 064 645	736 904 097
Provision pour prêts douteux	(327 122)	(14 929)	(2 805 997)	(3 148 048)	(2 865 302)
Valeur comptable	702 480 101	4 021 317	9 415 179	715 916 597	734 038 795
Soldes au 30 septembre	1 650 109 515	9 059 215	14 905 043	1 674 073 773	1 690 716 488

La provision pour pertes de crédit présentée dans le tableau ci-dessus comprend les montants liés aux marges de crédit non utilisées. À la fin de l'exercice, la Caisse a contracté auprès de ses membres les emprunts non utilisés suivants au titre des prêts, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit:

	2024			2023	
	Consommateurs	Commerciaux et agricoles	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Prêts non déboursés	2 520 031	20 775 851	23 295 882	28 393 766	
Marges de crédit non utilisées	58 606 182	140 003 518	198 609 700	200 646 633	
Lettres de crédit	-	5 171 379	5 171 379	4 949 093	
	61 126 213	165 950 748	227 076 961	233 989 492	

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Les radiations

Les prêts aux membres sont radiés (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Caisse détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sujets à la radiation. Toutefois, les prêts radiés des membres pourraient toujours faire l'objet de mesures d'application afin de se conformer aux procédures de la Caisse en matière de recouvrement des sommes dues.

La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les rapprochements entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la provision pour pertes de crédit par type de prêt. La provision pour pertes de crédit dans ces tableaux inclut les PCA sur les engagements de prêt pour certains prêts aux membres, tels que les prêts non avancés, les marges de crédit non utilisées et les lettres de crédit, car la Caisse ne peut pas identifier séparément la PCA sur la composante prête engagé de celles sur la composante instrument financier.

				2024	2023
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts consommateurs					
Solde au 1 ^{er} octobre	1 001 187	13 054	445 063	1 459 304	1 248 119
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(294 495)	(2,262)	282 570	(14 187)	328 531
Prêts biffés	-	-	(101 285)	(101 285)	(117 346)
Solde au 30 septembre	706 692	10 792	626 348	1 343 832	1 459 304
Prêts commerciaux et agricoles					
Solde au 1 ^{er} octobre	465 786	6 263	2 393 253	2 865 302	3 033 946
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(138 664)	8 666	444 186	314 188	(32 708)
Prêts biffés	-	-	(31 442)	(31 442)	(135 936)
Solde au 30 septembre	327 122	14 929	2 805 997	3 148 048	2 865 302
Provision pour prêts douteux, au 30 septembre	1 033 814	25 721	3 432 345	4 491 880	4 324 606

Pour l'année en cours, le montant des actifs financiers qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés et dont les termes ont été renégociés est insignifiant.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Qualité des garanties détenues

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	2024	2023
	\$	\$
Prêts non garantis	14 094 864	22 749 931
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	4 319 917	6 041 095
Prêts garantis par des biens immobiliers	1 287 924 791	1 289 988 112
Prêts garantis par des biens mobiliers	117 817 022	121 053 995
Prêts garantis par le gouvernement	242 492 477	243 169 164
	1 666 649 071	1 683 002 297

Le total des garanties détenues pour les prêts aux membres à l'étape 3 est 14 960 844 \$ (12 262 297 \$ en 2023).

Concentration de risque de crédit

La Caisse surveille la concentration du risque de crédit en fonction de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. La Caisse présente un risque de crédit en raison de la répartition géographique des prêts consentis aux membres dans le sud du Manitoba et dans les environs.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la Caisse détenait des prêts agricoles et commerciaux dans les segments suivants:

	2024	2023
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	169 036 190	171 258 105
Élevage de bétail	41 465 644	46 478 405
Commerciaux		
Hébergement et restauration	29 310 770	34 980 749
Construction	33 695 978	40 585 153
Immobilier, location et location à bail	278 487 572	285 155 281
Fabrication	8 294 088	8 598 981
Administration publique	19 433 361	19 114 391

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse aux 30 septembre 2024 et 2023.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

3. Prêts aux membres (suivi)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des prêts aux membres au 30 septembre 2024 était de 1 621 081 000 \$ (1 580 565 000 \$ en 2023).

La juste valeur estimative des prêts variables est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des emprunts à taux fixe est déterminée à l'aide d'évaluations de niveau 3 (note 9) en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus aux taux du marché en vigueur pour les produits aux termes et risques de crédit similaires.

Les taux d'actualisation varient entre 4,80 % et 9,10 % en fonction de la date d'échéance et du type de prêt.

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité des prêts aux membres jusqu'à leurs échéances. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation ultime.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

4. Dépôts des membres

Les dépôts des membres sont répartis comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes chèques	472 345 406	506 255 907
Comptes d'épargne	289 989 135	294 169 736
Dépôts à terme	566 069 947	543 946 571
Régimes enregistrés	466 956 151	434 664 337
	1 795 360 639	1 779 036 551
Intérêts courus à payer	23 238 363	17 343 764
	1 818 599 002	1 796 380 315

Modalités et conditions

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 12 876 657 \$ (15 728 907 \$ au 30 septembre 2023) qui seront réglés en dollars US.

Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les dépôts des membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts des membres sont ensuite évalués selon la méthode de taux d'intérêt effectif.

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de dépôts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités.

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse aux 30 septembre 2024 et 2023.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

4. Dépôts des membres (suivi)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Selon les normes de pratique commerciale saine établies par la Société d'assurance-dépôts du Manitoba, la Caisse est conforme aux exigences minimales de réserve de liquidité de 8% du total des dépôts des membres. Au 30 septembre 2024, le taux de liquidité se chiffrait à 16,40 % (15,63 % en 2023).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice.

Les échéances des passifs sont présentées à la note 8. La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Juste valeur

La juste valeur des dépôts des membres au 30 septembre 2024 était de 1 788 174 000 \$ (1 746 100 000 \$ en 2023).

La juste valeur estimée des dépôts à taux variable est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sur ces prêts et les dépôts sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée en utilisant des évaluations de niveau 3 (note 9) en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de ces dépôts aux taux du marché actuel pour les produits présentant des durées et des risques de crédit similaires. Les taux d'actualisation utilisés varient de 2,75 % à 4,60 % selon la date de renouvellement du dépôt.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

4. Dépôts des membres (suivi)

Juste valeur (suivi)

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité de ses placements à terme, prêts et dépôts jusqu'à leur échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation ultime.

5. Parts sociales

Les parts sociales sont comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires (émises 34 338; 34,657 en 2023)	171 690	173 285
Parts de surplus	<u>1 158 612</u>	<u>1 171 302</u>
	1 330 302	1 344 587
Avoir des membres		
Parts de surplus	<u>7 763 834</u>	<u>8 083 459</u>
	<u>9 094 136</u>	<u>9 428 046</u>

Modalités et conditions

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la Caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

5. Parts sociales (suivi)

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus autorisées sont composées d'un nombre illimité de parts sociales de surplus, émises et disponibles à des fins de rachat au prix de 1 \$ par part à la discrétion de la Caisse. Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

6. Gestion du capital

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont de maintenir une base de capital qui se structure de manière à dépasser les exigences réglementaires et à utiliser au mieux les affectations de capital.

Selon les normes de pratique commerciale saine établies par la Société d'assurance-dépôts du Manitoba, la Caisse est exigée d'établir et de maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux montants suivants :

- son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 10,5 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé. Il n'y a pas eu de changements par rapport à l'exercice précédent, à ce que la Caisse considère comme son capital.

La Caisse établit la valeur pondérée de ses actifs selon les règlements spécifiés par la Loi, laquelle établit le pourcentage applicable selon le classement des actifs.

La Caisse a respecté les exigences en matière de capital au 30 septembre 2024 comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Avoir des membres	6,57	6,66
Bénéfices non répartis	6,19	6,27
Capital pondéré	13,50	13,27

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

7. Encaisse et fonds en dépôt

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les comptes courants sont maintenus à la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et à la Caisse Centrale Desjardins (« CCD »). Le rendement moyen des comptes au 30 septembre 2024 est 4,86 % (4,42 % en 2023).

Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 9 534 431 dollars US (11 478 170 dollars US au 30 septembre 2023).

8. Marge financière et intérêts

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres et les emprunts. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la Loi. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2024, la Caisse respectait cette politique.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2024				
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	Écart entre actifs et passifs
	\$	\$	\$	\$	\$
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	152 766	48 000	787 862	-	(587 096)
0 à 12 mois	719 217	-	632 457	-	86 760
Plus de 1 an	1 165 913	-	506 653	48 000	611 260
Sensible au taux d'intérêt	2 037 896	48 000	1 926 972	48 000	110 924
Non sensible au taux d'intérêt	29 370	-	140 294	-	(110 924)
Total	2 067 266	48 000	2 067 266	48 000	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

8. Marge financière et intérêts (suivi)

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-haute est ajouté au bilan consolidé à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 48 000 000 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 48 000 000 \$ au 30 septembre 2024.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation de 793 000 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une diminution de sa marge financière de 785 400 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

9. Placements

Les placements sont répartis comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	15 000 000	223 000 000
Parts		
Parts de la CUCM	23 883 990	19 879 990
The Cooperators Group Limited	1 702 070	1 498 470
Concentra Bank	-	500 000
Autres parts	155 300	55 300
	25 741 360	21 933 760
Débetures municipales	2 403 596	2 598 083
Intérêts et dividendes courus	476 252	3 102 993
	43 621 208	250 634 836

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

9. Placements (suivi)

Dépôts de liquidité

Les dépôts de liquidité comprennent les espèces en dépôt auprès de CUCM.

Modalités et conditions

Les dépôts de liquidité ont des dates d'échéances variables dans un délai de 1 ans et portent des taux d'intérêts de 1,81 %.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les dépôts de liquidité sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts de liquidité sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti car ils remplissent les critères de paiement du principal et des intérêts et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. Les dépôts de liquidité sont ensuite réduits de toute indemnité de perte.

Risque de crédit

La Caisse détient des liquidités en dépôt auprès de CUCM. Il a été déterminé que les dépôts de liquidité présentaient un risque de crédit faible et, par conséquent, les provisions pour pertes sur les dépôts de liquidité sont évaluées à un montant égal à la PCA sur 12 mois.

Évaluation de la juste valeur

Les valeurs comptables des dépôts de liquidité et des liquidités en dépôt auprès de CUCM se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs caractéristiques similaires à celles de la trésorerie et des équivalents.

Parts

Modalités et conditions

Les parts de la CUCM sont requises en tant que condition d'affiliation et sont rachetables lors du retrait de l'affiliation ou à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM. De plus, les credit unions membres et la Caisse sont sujets à des appels de fonds supplémentaires à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

Les parts de la CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage au moins une fois par an et sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

9. Placements (suivi)

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les instruments de capitaux propres à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les instruments sont initialement évalués à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

La Caisse classe ses instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les placements lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de ces placements expirent ou que la Caisse les transfère.

Évaluation de la juste valeur

Les actions de Concentra et de Co-operators Group Limited sont détenues à la valeur comptable qui se rapproche de sa juste valeur.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement est comptabilisée en résultat net.

Débetures municipales

Modalités et conditions

Les titres et les débetures municipales portent intérêt à des taux variant de 3,25 % à 6,00 % (3,25 % à 6,25 % en 2023) et viennent à l'échéance entre décembre 2024 et décembre 2047.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les débetures municipales à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les débetures sont initialement évaluées à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

Les débetures municipales sont classées et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car elles remplissent les critères du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenues dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les débetures municipales lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux débetures municipales expirent ou que la Caisse transfère les débetures municipales.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

9. Placements (suivi)

Débiteures municipales (suivi)

Évaluation de la juste valeur

Il n'existe pas de valeur marchande séparée pour ces placements, cependant la juste valeur est déterminée comme étant équivalente à la valeur comptable.

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants:

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.
- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix). Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.
- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.
- Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

10. Emprunts de titrisation

Afin de compléter ses stratégies de gestion des risques relatifs au capital, liquidité et taux d'intérêt, la Caisse conclut périodiquement des ententes de transfert d'actifs avec des tiers, lesquelles comprennent la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés par sa participation dans le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Programme des TH LNH).

Pour les opérations de titrisation, les prêts sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister ou la quasi-totalité des risques et avantages des prêts ont été transférés. Si les critères de décomptabilisation n'ont pas été rencontrés, la titrisation est reflétée comme une opération de financement, le passif correspondant comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si les critères de décomptabilisation ont été remplis, la titrisation est considérée comme une vente et les prêts hypothécaires sont décomptabilisés et retirés du bilan consolidé.

La Caisse a déterminé que les fonds provenant des opérations de titrisation au cours de l'exercice devraient être comptabilisés comme des emprunts de titrisation puisque la Caisse n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires faisant partie de la transaction de titrisation, y compris le paiement du principal par anticipation, le taux d'intérêt et le risque de crédit. Au 30 septembre 2024, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels détenus en garantie et du passif correspondant sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	96 449 930	92 787 212
Emprunts de titrisation	96 449 930	92 787 212
Position nette	-	-

Les emprunts de titrisation représentent le financement garanti par des prêts hypothécaires assurés et assignés dans le cadre du Programme des TH LNH. Puisque la titrisation de prêts hypothécaires ne conduit pas à la décomptabilisation des prêts hypothécaires selon les normes comptables, les produits perçus par la titrisation de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés comme des emprunts de titrisation sur le bilan consolidé.

La répartition des emprunts de titrisation est comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Court terme	22 995 000	16 790 550
Long terme	73 454 930	75 996 662
	96 449 930	92 787 212

La Caisse détient quatorze blocs de créances dans le cadre du Programme des TH LNH portant intérêt de 0,91 % à 4,30 % (de 0,79 % à 2,65 % en 2023). Les dates d'échéances de ces blocs de créances varient d'octobre 2024 à décembre 2028.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

11. Risque de change

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2024, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

12. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2024 était de néant (néant au 30 septembre 2023).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2024 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Au 30 septembre 2024, la Caisse n'avait aucun emprunt avec la CCD (néant au 30 septembre 2023).

Autres

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

13. Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	322 231	2 846 063
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(27 966)	(241 139)
Provision pour impôts totale	294 265	2 604 924

La provision pour impôts sur le revenu présenté à l'état du résultat étendu est à un taux autre que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	-	(0,6)
Éléments non déductibles et autres items	14,3	-
	41,3	26,4

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition, pertes reportées au future, et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

Les composantes des passifs et actifs d'impôts différés sont comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Immobilisations corporelles et logiciels de base	1 371 013	1 513 745
Autres	(1)	(1)
	1 371 012	1 513 744
Actifs d'impôts différés		
Provision pour prêts douteux	(392 307)	(507 074)
Passif d'impôts différés net	978 705	1 006 670

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

14. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles sont comme suit:

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 294 884	-	2 294 884	2 294 884
Édifices et terrains de stationnement	18 968 286	9 138 202	9 830 084	10 247 649
Mobilier et équipement	6 162 241	5 907 044	255 197	301 382
Équipement informatique et de télécommunication	5 384 813	4 544 587	840 226	785 377
Améliorations locatives	913 530	889 782	23 748	27 729
	33 723 754	20 479 615	13 244 139	13 657 021

Actifs incorporels

Logiciels de base

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 6,7 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

14. Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suivi)

Actifs incorporels (suivi)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 6,25 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Les actifs incorporels sont comme suit:

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	1 091 515	106 519	984 996
Logiciels de base	7 625 320	5 248 146	2 835 646
	8 716 835	5 354 665	3 820 642

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

15. Actifs au titre des droit d'utilisation et obligations locatives

Au début d'un contrat, la Caisse évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est, ou contient, un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Cette politique s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Nature des activités de location en qualité de preneur

La Caisse loue des immeubles de bureaux pour l'exploitation des succursales. Le bail d'un immeuble de bureaux expire en 2025 et 2026 avec une option d'extension exerçable par la Caisse pour une période supplémentaire de 5 et 10 ans après la fin de la période non résiliable. Les options de prolongation sont incluses dans la durée du bail lorsque la Caisse est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les droits d'utilisation et les obligations locatives à la date de début du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont initialement évalués au montant de l'obligation locative, réduit pour les incitatifs de location reçus et majorés pour les paiements de location effectués au début ou avant le début du contrat de location ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de location non payés à la date de début, en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt différentiel de la Caisse. En général, la Caisse utilise son taux d'emprunt différentiel comme taux d'actualisation. Les paiements de location variables ne sont inclus dans l'évaluation de l'obligation locative que s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux (par exemple, l'IPC ou l'inflation). Dans de tels cas, l'évaluation initiale de l'obligation locative suppose que l'élément variable restera inchangé pendant toute la durée du contrat de location. Les autres paiements variables de location qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Pour les contrats qui à la fois confèrent à la Caisse le droit d'utiliser un actif identifié et exigent que des services soient fournis à la Caisse par le bailleur, la Caisse a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un bail, et par conséquent, la Caisse n'attribue pas le montant des paiements contractuels à, et comptabilise séparément les services fournis par le fournisseur dans le cadre du contrat.

Évaluation ultérieure

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement évalués au coût diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés, et ajustés pour certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite augmentées du coût des intérêts sur l'obligation locative et diminuées des paiements de location effectués. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux. Les paiements de location futurs révisés sont actualisés au même taux d'actualisation que celui appliqué au début du bail. Les obligations locatives sont également réévaluées lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation de la durée d'un contrat de location, par exemple, un changement dans l'évaluation de la Caisse pour savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée. Les loyers futurs sur la durée révisée sont actualisés au taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux cas, un ajustement équivalent est apporté à la valeur comptable de l'actif au droit d'utilisation.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

15. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives (suivi)

Les actifs au titre des droits d'utilisation se composent des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Édifices	877 004	686 086	190 918	327 685

Aucun actif au titre des droits d'utilisation n'a été acquis au cours de l'année. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur la durée du bail.

L'obligation locative comprend les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre	359 694	499 456
Frais d'intérêts	11 011	16 344
Paievements de location	(156 106)	(155 106)
Solde au 30 septembre	214 599	359 694

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé en charges d'occupation liées aux droits d'utilisation, aux obligations locatives et aux paievements sur contrats de location simple de l'exercice sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Dépense d'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	136 767	136 767
Intérêts sur les obligations locatives	11 011	16 344
	147 778	153 111

Le total des sorties de fonds pour les contrats de location pour l'année était de 156 106 \$ (156 106 \$ en 2023).

Risque de liquidité

La Caisse ne fait pas face à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives. Les obligations locatives sont suivies au sein de la fonction finance de la Caisse.

Les échéances contractuelles représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des engagements de location sont les suivantes au 30 septembre 2024 :

	2024	2023
	\$	\$
Moins de 1 ans	136 747	156 106
1 à 5 ans	85 224	221 971
	221 971	378 077

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

16. Participation dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Caisse exerce une influence notable, mais sans contrôle. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et d'exploitation de l'entité émettrice, mais n'est pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière au coût. Par la suite, la Caisse comptabilise sa participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence où la quote-part de la Caisse des profits et pertes post-acquisition est comptabilisée à l'état consolidé du résultat étendu. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de la participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de la participation est soumise à un test de dépréciation de la même manière que les autres actifs non financiers.

L'investissement dans une entreprise associée résulte de l'acquisition de 26,7 % d'intérêts dans 10077001 Manitoba Ltd. le 21 juin 2021, une entité enregistrée à Winnipeg, Manitoba, Canada. L'activité principale de 10077001 Manitoba Ltd. est la vente et la location de biens immobiliers. Les transactions de l'année sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre	5 013 944	8 353 272
Remboursement du capital	(801 000)	(2 937 000)
Quote-part de la perte pour l'année	(190 255)	(222 328)
Dépréciation pour l'année	(120 000)	(180 000)
Solde au 30 septembre	<u>3 902 689</u>	<u>5 013 944</u>

Aucune offre de prix n'a été publiée pour l'associé de la Caisse. De plus, il n'y a pas de restrictions importantes quant à la capacité de l'entreprise associée de transférer des fonds à la Caisse sous forme de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

17. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 938 588</u>	<u>1 917 587</u>

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	82 475	49 300
Formation et autres frais	3 266	2 319
	<u>85 741</u>	<u>51 619</u>

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	2 293 788	2 368 374
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	69 842	58 342
Valeur totale des marges de crédit accordées	106 099	68 496
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	7 098	5 580
Valeur inutilisée des marges de crédit	128 901	104 504
Prêts non décaissés	-	-
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	5 919 461	6 214 354
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	121 400	80 541

Les prêts aux membres comprennent 404 483 \$ (485 383 \$ en 2023) fournis à une entité associée sans conditions préférentielles et évalués de la même manière que les prêts aux membres. Au 30 septembre 2024, aucune provision n'a été constituée au titre de cet emprunt.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

18. Dépenses de personnel

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et traitements	13 572 334	12 984 015
Avantages sociaux	3 123 839	3 008 945
Autre	1 247 263	1 302 568
	17 943 436	17 295 528

19. Autres revenus

Les autres revenus comprennent principalement les frais de service et les commissions. Les frais de service sont chargés aux membres, principalement sous forme de frais de compte et de frais de service basés sur les transactions. Les frais de compte se rapportent aux activités de tenue de compte et sont comptabilisés en résultats sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les frais de service basés sur les transactions sont comptabilisés comme résultats à un moment où une transaction est complétée. Les revenus de commissions sont généralement comptabilisés en résultats à un moment où la transaction est exécutée.

20. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ont été émises par l'IASB ou le Comité d'interprétation des IFRS qui sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou après que la Caisse a décidé de ne pas adopter par anticipation. L'adoption des nouvelles normes, interprétations et modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse.

21. Événement postérieur à la date de clôture

Au cours de l'année, les membres ont voté en faveur de la fusion de la Caisse avec Assiniboine Credit Union Ltd et Westoba Credit Union Limited. La fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et la coopérative de crédit issue de la fusion exercera ses activités sous le nom de Assiniboine Credit Union/Caisse Assiniboine.